

VEILLE GENERALISTE

LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT DE JEAN CASTEX



○ **A deux ans des élections présidentielles : le Gouvernement CASTEX pour l'acte III du quinquennat**

Le 15 juillet 2020, le Premier ministre a obtenu la confiance de l'Assemblée nationale à la suite de son **discours de politique générale**.

*« Nous avons 600 jours devant nous. 600 jours pour **protéger les Français, leurs emplois et leur pouvoir d'achat** face à la crise. 600 jours pour réinventer nos façons de faire et **mettre l'écologie au cœur de notre action et de nos territoires**. 600 jours pour rétablir l'autorité de l'Etat et préserver notre pacte social. 600 jours pour bâtir les fondations de la France de demain ».*

Au terme de « **l'été studieux** » promis après sa nomination, Jean CASTEX a souhaité donner l'image d'une équipe pleinement mobilisée. Depuis le 3 juillet, il a **multiplié les déplacements** en France dans le but d'exposer sa doctrine : des solutions concrètes au plus près des acteurs de terrain.

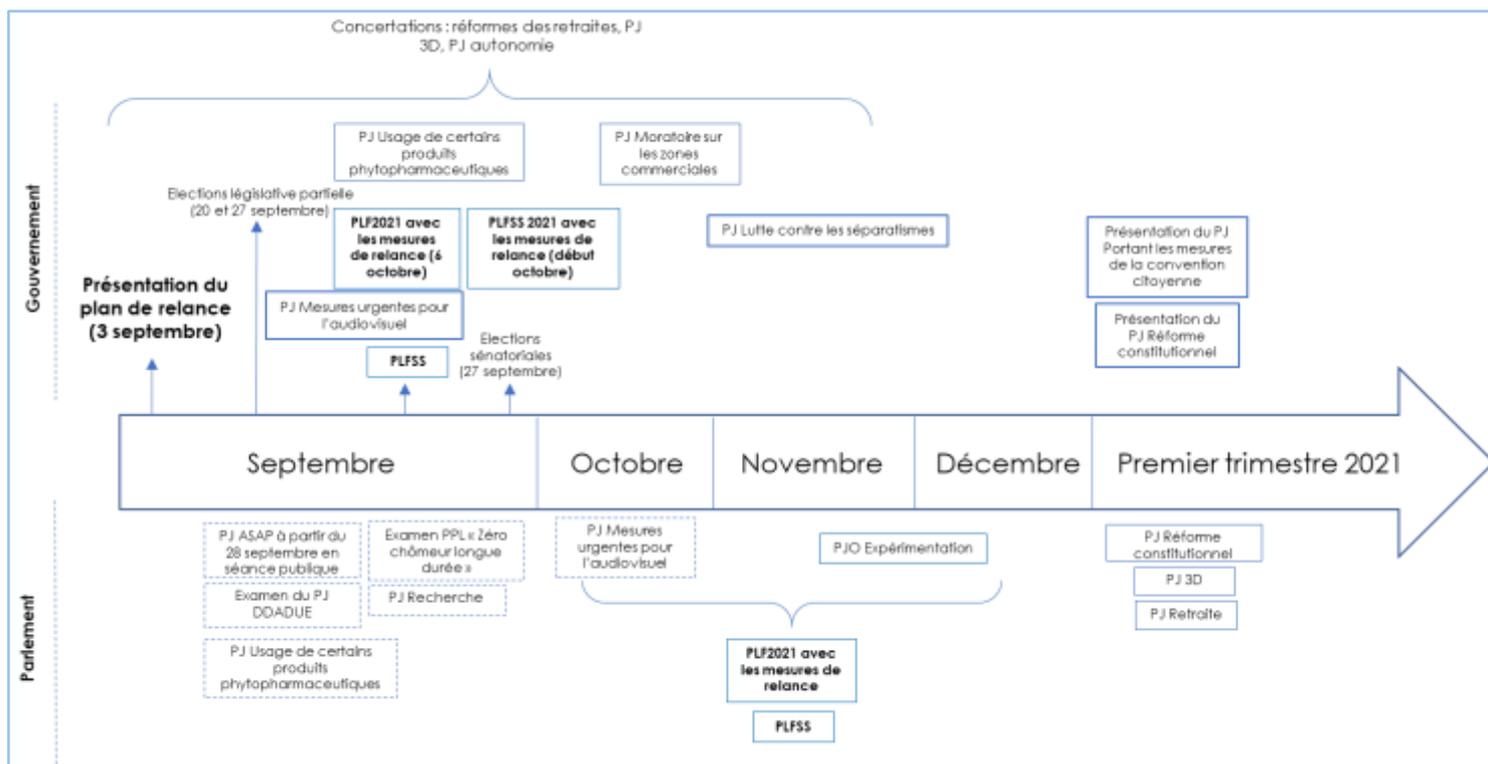
Les thèmes de ces visites préfigurent le **programme de la rentrée politique** : gestion de l'épidémie de Covid-19, relance de l'économie impactée par la crise sanitaire et lutte contre l'insécurité.

○ **Être acteur des grands chantiers du Gouvernement**

Dans l'objectif d'anticiper les enjeux du débat public à venir, cette note synthétise **les chantiers et priorités du nouveau gouvernement, ministère par ministère**. Elle précise également un calendrier des prochains mois.

Après une première version transmise le 20 juillet, la présente version **actualisée fait suite aux annonces de l'été et de la rentrée**.

Elle a été réalisée avant l'annonce du **plan de relance** le 3 septembre et dans le cadre des **conditions sanitaires strictes** imposées à tous les secteurs.



A noter : Création d'un **commissariat général au plan** dont le rattachement institutionnel n'est pas encore précisé ([Discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020). François BAYROU sera nommé le 3 septembre, d'après Emmanuel MACRON s'exprimant le 28 août devant la presse présidentielle.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

1. Poursuivre les négociations sur le Brexit
2. Suivre l'accord sur le plan de relance européen.

[Ouest France](#) – 16.07.20 : « Ce plan de **750 milliards d'euros**, qui doit beaucoup à la France et à l'Allemagne, marquera l'histoire de l'Europe, en donnant une traduction très concrète à l'immense besoin de solidarité collective qui se fait aujourd'hui sentir sur notre continent et à notre ambition commune de préparer l'avenir dès aujourd'hui ».

Le 27 août sur [France Inter](#), Jean CASTEX a confirmé que sur les 100 milliards du plan de relance, « c'est totalement inédit, il y en a **40** qui vont venir de l'Europe grâce au travail d'Emmanuel MACRON et d'Angela MERKEL ».

3. Suivre la mise en œuvre du Green Deal
4. Créer une convergence européenne sur les relations extérieures : Méditerranée et Turquie, Biélorussie, Liban, Sahel. (Source : Emmanuel MACRON s'exprimant le 28 août devant la presse présidentielle).



Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Ministère de la Transition Ecologique

1. Transposer les propositions de la Convention citoyenne pour le climat

Sur la transition écologique, le **Président de la République** a précisé les **grands objectifs des deux ans à venir** lors de son [discours](#) du 29 juin 2020 relative aux propositions faites par la Convention citoyenne sur le climat :

- o **15 milliards d'euros supplémentaires pour « la conversion écologique de notre économie » :** « dans le plan de relance que nous sommes en train de préparer, 15 milliards d'euros supplémentaires sur deux ans, seront injectés dans la conversion écologique de notre économie ».



Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique

- o Le **CESE devient la chambre des conventions citoyennes** et le président annonce qu'il « *souhaite que se créent d'autres conventions sur d'autres sujets* ». Les membres de la convention citoyenne pourront user d'un « *droit d'alerte* » auprès du gouvernement et de lui-même si la mise en œuvre de leur proposition ne leur paraissait « pas assez ambitieuse ». En outre, une réforme du CESE a été présentée au Conseil des ministres du 15 juillet afin de faire « *du CESE la chambre des conventions citoyennes* ».

Le Président est revenu sur les modalités de transposition :

- o **Mesures réglementaires** abordées lors du Conseil de défense écologique du 27 juillet ;
 - **Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments :**
 - Introduction par décret, de la performance énergétique parmi les critères de la « décence » d'un logement à compter du 1er janvier 2023. Actuellement en consultation publique.
 - Accélération du remplacement des chaudières au fuel et au charbon. A partir du 1er janvier 2022, il sera interdit d'en installer dans des logements neufs. Il sera aussi obligatoire de remplacer les chaudières au fuel et au charbon qui sont en panne par des chaudières moins polluantes. Ces aides pourront représenter jusqu'à 80 % de prise en charge pour les ménages les plus modestes et constitueront « *un effort très significatif* » du plan de relance.
 - **Maîtrise de la consommation de l'énergie**
 - Interdiction du chauffage extérieur sur l'espace public. Cette mesure fera prochainement l'objet de discussions avec les restaurateurs et devrait entrer en vigueur à la fin de l'hiver prochain 2021.
 - **Lutter contre l'artificialisation des sols.**
 - Moratoire sur les nouvelles zones commerciales en périphérie des villes : l'objectif de diviser par deux le rythme de bétonisation dans la prochaine décennie. A noter qu'en attendant le projet de loi nécessaire à ce moratoire et prévu fin septembre, d'après [les Echos](#), le Premier ministre a adressé, lundi 24 août, une circulaire aux préfets qui leur enjoint. « *de faire usage des pouvoirs dont [ils disposent] pour lutter contre l'artificialisation des sols générée par les équipements commerciaux soumis à autorisation d'exploitation commerciale* »
 - Un fonds de plusieurs centaines de millions d'euros sera par ailleurs créé pour réhabiliter des friches industrielles.
 - **Deux nouveaux parcs naturels régionaux**, Mont Ventoux [Vaucluse] et dans la baie de Somme-Picardie maritime, ainsi qu'une réserve naturelle nationale, la forêt de la Robertsau, en Alsace.
- o **Projet de loi spécifique** attendu pour la fin de l'été. Lors de son [discours](#) du 15 juillet 2020, Jean CASTEX a annoncé qu'il serait « *présenté à la concertation au début de l'automne* ». Il devrait être examiné début 2021, ce que Marc FESNEAU a [confirmé](#) le 27 juillet.
- o Intégration au **plan de relance (voir supra)** ;
- o **Référendum** « *d'ici fin 2021* » qui portera sur l'introduction des notions de « *biodiversité, d'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique* » dans l'article 1^{er} de la Constitution ;
- o « *Possibilité de conduire dès 2021 un référendum sur la base de l'article 11 de la Constitution, sur un ou plusieurs textes de lois* » reprenant les propositions de la Convention citoyenne. S'il n'a pas dit quelles mesures pourraient être soumises au vote des Français, un projet de loi spécifique intégrant plusieurs dispositions sera présenté « *à la fin de l'été* ».

2. Porter le volet écologique du plan de relance

D'après Jean CASTEX à [l'Assemblée nationale](#) le 15 juillet, le plan de relance proposera de mobiliser **30 milliards pour notamment** :

- o **La rénovation thermique des bâtiments.** Le plan sera piloté avec Emmanuelle WARGON, ministre déléguée au logement, désormais placée sous l'autorité de la Ministre de la Transition Ecologique ;
- o **Réduire les émissions des transports :**
 - Prime à la conversion ;
 - Mieux structurer le marché de l'occasion et s'appuyer sur la location longue durée ;
 - Dynamise des mobilités propres par un soutien au fret ferroviaire.
- o **Plan vélo** contractualisé avec les collectivités territoriales, qui en seront les maîtres d'ouvrage ;
- o Investir dans la conservation des **lignes ferroviaires et dans les routes** ;
- o **Régulation de la publicité** pour réduire les incitations à la surconsommation de produits polluants.
- o **Ecoconditionnalité** des aides publiques.

A noter que l'annonce du Premier ministre comprend 5 milliards de plus que les 15 milliards sur deux ans pour le « Fonds de transformation écologique » de l'économie annoncé par Emmanuel MACRON le [29 juin](#).

Le 11 août, Emmanuelle WARGON a appelé les maires à instruire plus rapidement les **permis de construire** afin de relancer le secteur économique de la construction et lutter contre la pénurie de logements ([Europe 1, 11 août 2020](#).)



Emmanuelle WARGON
Ministre déléguée au
logement



Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre délégué aux
Transports

3. Proposer des actions « concrètes et immédiates en partenariat avec les acteurs locaux »

Dans le [Journal du Dimanche](#) le 5 juillet, le **Premier ministre** a jugé que « l'écologie [n'était] pas une option (...). Accélérer est au cœur des priorités » Il envisage des **actions concrètes et immédiates, en partenariat avec les acteurs locaux** : « lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau, contre l'artificialisation des terres, pour l'isolement thermique, les toitures photovoltaïques, le nettoyage des rivières, les pistes cyclables, la lutte contre le gaspillage, les circuits courts, le bien-être animal... ». Dans sa [tribune « Tous écologistes ! »](#) du 27 juillet, il a mentionné la même philosophie pour des mesures comme « la rénovation thermique, les circuits courts, les pistes cyclables, les économies d'énergie, l'artificialisation des terres, les énergies renouvelables... abordés à l'échelle [d'une] ville ou [d'un] village ».

Lors de son [discours](#) de politique générale à l'Assemblée nationale, **Jean CASTEX** a annoncé :

- o Que d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de **contrats de relance et de développement écologiques** « avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables » ;
- o Vouloir **soutenir les investissements des collectivités territoriales** orientées vers le développement durable et l'aménagement du territoire.

Dans le [Parisien du 12 juillet 2020](#), La Ministre de la Transition écologique **Barbara POMPILI** a annoncé souhaiter :

- o Mettre en place d'ici six mois des « **zones à faibles émissions** » qui permettent de limiter la circulation des véhicules les plus polluants ;
- o Augmenter dans les « zones à faibles émissions » la **prime à la conversion** jusqu'à 2000 euros supplémentaires pour l'achat de véhicules électriques ou hybride rechargeables ;

4. Renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

- o Remise en place d'un vrai schéma de développement éolien (Barbara POMPILI, [Courrier Picard](#), 1^{er} août 2020).
- o Viser 50% de **nucléaire** dans la production d'électricité à l'horizon 2035 (Barbara POMPILI, [Parisien du 12 juillet 2020](#)).

5. Défendre une vision interministérielle des politiques environnementales

- o Intégration des objectifs de la **SNBC** pour toutes les politiques publiques et application du « budget vert ».
- o Application de la **loi énergie climat**.
- o **Décrets d'application** du PJ économie circulaire, réforme du code miner.
- o Flécher 30% du Green Deal européen vers l'objectif climatique et environnemental.
- o En lien avec **Marc FESNEAU** : participation la **réforme du CESE**.
- o En lien avec **Bruno LE MAIRE** : [moratoire](#) de 6 mois pour interdire l'ouverture de nouveaux **entrepôts d'e-commerce**, le temps de mener une étude d'impact sur les créations réelles d'emplois et le bénéfice pour le territoire concerné.
- o En lien avec **Julien DENORMANDIE** :
 - Dérogation temporaire pour le recours à certains néonicotinoïdes destinés à protéger la filière betterave. Le projet de loi « Usage de certains produits phytopharmaceutiques » sera [présenté](#) jeudi 3 septembre.
 - 5 millions d'euros pour la recherche d'alternatives aux néonicotinoïdes pour la [filière de la betterave](#) et mise en place d'un comité de suivi spécifique présidé par Barbara POMPILI et Julien DENORMANDIE.
 - Remplacement entre 60 et 80% des usages agricoles du **glyphosate** par des solutions alternatives. « Pour les utilisations restantes, les vignes en forte pente, par exemple, où c'est plus compliqué, on se donnera le délai nécessaire pour ne laisser personne sans solution » (Barbara POMPILI, [Parisien du 12 juillet 2020](#)).
- o Avec **Jean-Baptiste DJEBBARI** :
 - Développement des **trains de nuit** ([interview](#) d'Emmanuel MACRON du 14 juillet).
 - [Soutien](#) au **fret ferroviaire** ([porté](#) par le Ministre des transports) :
 - Annulation des péages que doivent payer les entreprises de fret ferroviaire sur la période de juillet à décembre 2020 ;
 - Division par deux des tarifs des péages fret à partir de 2021 ;
 - Lancement d'un appel à projets pour la création de nouvelles « autoroutes de fret ferroviaire » avec la mise en place d'un dispositif d'aides au démarrage jusqu' 35 M€ / an.



Vecteurs législatifs

- Projet de loi portant les mesures législatives de la convention citoyenne présenté avant la fin de l'été et examiné début 2021
- Loi portant moratoire sur la création de surfaces commerciales
- Loi « Usage de certains produits phytopharmaceutiques » sera présentée jeudi 3 septembre
- PLF 2021
- Projet de réforme constitutionnelle sur l'introduction des notions de « biodiversité, d'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique » dans l'article 1er de

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

1. Poursuivre la réforme du lycée, avec une première session 2021 de la nouvelle formule du baccalauréat.

2. Revaloriser le métier des enseignants, tant en termes de revenus que d'attractivité.

Le [29 aout, dans le JDD](#), Jean-Michel BLANQUER a annoncé :

- o Le lancement d'un **Grenelle des professeurs** :
 - D'ici à octobre, discussions sur la hausse des rémunérations pour 2021, grâce à 400 millions d'euros supplémentaires obtenus.
 - À partir de novembre, négociations pour définir une loi de programmation pluriannuelle. « Mais ça passe aussi par une transformation profonde du système éducatif : gestion des ressources humaines, place des enseignants dans la société »
- o Organisation en décembre une **conférence internationale sur le professeur** du XXI^e siècle.



Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports

3. « Réussir » la rentrée scolaire post-Covid.

- o Des évaluations sont annoncées en septembre, pour « déclencher une **aide personnalisée** », aux élèves fragilisés par le confinement (Jean-Michel BLANQUER, [22 juin 2020, France Inter](#)).
- o **Dispositif « vacances apprenantes »** : répondre au « besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu notre pays ».
- o 1.688 postes créés dans le premier degré, 1,5 million d'heures supplémentaires prévues dans le second ([JDD, 29 aout 2020](#)).
- o Développement du dispositif "**Devoirs faits**", en passant en moyenne de deux à trois heures hebdomadaires de soutien scolaire gratuit, réalisé par des enseignants ([JDD, 29 aout 2020](#)).



Vecteur législatif

PLF 2021

Loi de programmation pluriannuelle

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

1. Relancer l'activité malgré une situation économique et sanitaire incertaine

La **dette** attendue à 121 % à la fin 2020 nécessitera :

- o Les **fonds européens de relance commune**, dont 30 milliards sont espérés par l'exécutif. Depuis le 17 juillet dernier, les 27 pays de l'Union européenne négocient pour un important plan de relance de 750 milliards d'euros, proposé conjointement par Angela MERKEL et Emmanuel MACRON.
- o De **cantonner la « dette Covid »** – 150 milliards d'euros – dans une structure ad hoc afin de la rembourser sur le long terme, sur le modèle de la dette de la Sécurité sociale, avec une recette dédiée.



Bruno LE MAIRE
Ministre de
l'Economie, des
Finances et de la
Relance

D'après Jean CASTEX le [15 juillet](#), le plan de relance « **portera sur 100 milliards d'euros et il couvrira tous les grands secteurs économiques et tous nos territoires** ». Les mesures ci-dessous sont celles n'ayant pas déjà été présentées dans la partie « Ministère de la Transition écologique ». Le 27 aout sur [France Inter](#), il a annoncé que le plan sera dévoilé le jeudi 3 septembre. Pour lui, « *L'effet du plan de relance sur notre ratio de dette sera quasiment effacé dès 2025.* » (MEDEF, 26 aout 2020).

- o **40 milliards pour la souveraineté et la relocalisation de certaines activités industrielles (dont 15 milliards d'euros pour l'innovation et les relocalisations) :**
 - **Baisse des impôts de production** (voir supra) ;
 - Développer les **technologies d'avenir**, réduire l'**empreinte carbone**, accélérer la **numérisation** des entreprises ;
 - 1 milliard d'aides pour certains **secteurs d'avenir** (hydrogène, recyclage) (Emmanuel MACRON, 28 aout, entretien pour la presse présidentielle) ;
 - Mesures qui permettront aux entreprises d'accélérer l'**amortissement** de leurs investissements dans les nouvelles technologies (numérique, robotique, etc.).
- o **30 milliards pour la décarbonation de l'économie (voir infra) ;**
- o **20 milliards pour les compétences :**
 - Favoriser l'emploi des **jeunes** ;
 - Soutien aux **secteurs en difficulté** ;
 - Le 27 aout sur [France Inter](#), Jean CASTEX a annoncé que 2 milliards seraient dédiés à la culture.
 - Dispositions favorables à l'**investissement** et à la **participation** des salariés ;



**Agnès PANNIER
RUNACHER**
Ministre déléguée à
l'industrie

- **20 milliards pour des mesures de solidarité (voir supra) :**
 - Augmentations **salariales** accordées aux personnels soignants dans le cadre du Ségur de la santé ;
 - Fonds de **solidarité** pour les toutes petites entreprises.
- **Prolongation, amplification et pérennisation des mesures de simplification prises par décret lors du confinement :** droit du travail et de la formation professionnelle, du droit de la commande publique et du droit de l'urbanisme (Jean CASTEX, MEDEF, 26 août 2020).

Volet régional du plan de relance. Jacqueline GOURAULT, dans [les Echos](#), du 29 juillet 2020 a confirmé que « le plan de relance ne [pourrait] pas se faire sans les collectivités ». Le 30 juillet 2020, L'État et les régions ont convenu dans un "[accord de méthode](#)".

- Les régions se verront attribuer, dans le prochain projet de loi de finances, une enveloppe de 600 millions d'euros de **crédits d'investissements**, rattachés à l'exercice 2020, sur des opérations liées au plan de relance. En contrepartie, il est demandé aux régions de participer « massivement » à la relance : « Le montant investi par les régions dans les contrats de plan Etat-régions (CPER) 2021-2027, qui intègre les investissements dans les infrastructures de mobilité, ne saurait être inférieur à 20 milliards d'euros », est-il écrit dans l'accord. Les régions devront « alimenter un fond de sauvegarde », qui servirait en cas de nouvelle crise.
- Jean CASTEX, lors des rencontres MEDEF du 26 août (La REF20) a annoncé la **création de comités régionaux de surveillance** : « Nous nous mettons en état de faire en sorte que l'engagement rapide des crédits sur 2020 -2021 soit effectif avec un calendrier suivi et contrôlé ». « Le plan pourra être adapté localement pour que sa mise en œuvre gagne en efficacité. »

Soutien aux PME touchées par la crise. Dans un entretien publié le [25 août dans "Les Échos"](#): Bruno LE MAIRE a annoncé :

- L'allongement des **délais de remboursement des actuels prêts garantis** (PGE) au-delà de la 1^{ère} année, avec des taux d'intérêt cléments, compris entre 1% et 3% ;
- **Mise en place de prêts de très long terme et dits "participatifs"**. Les nouveaux prêts dureront au moins sept ans et sont donc censés aider au développement pérenne des entreprises. Ils seront octroyés par le secteur financier mais, là encore, avec une garantie de l'État. "L'État apportera sa garantie jusqu'à 3 milliards d'euros, ce qui permettra aux entreprises de lever de 10 à 15 milliards d'euros de prêts à long terme"

Baisse d'impôts : [Jean CASTEX](#) : « Il n'est pas envisageable, dans le contexte que nous traversons, de demander aux Français un effort fiscal supplémentaire ». Le 27 août sur [France Inter](#), il a confirmé l'absence de hausses d'impôts.

- **Impôts de production.**
 - Le 15 juillet 2020, pour [France Info](#), Bruno LE MAIRE a annoncé une baisse de 20 milliards des impôts de production.
 - Le 30 juillet 2020, L'État et les régions ont convenu dans un "[accord de méthode](#)". La part de **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) revenant aux régions - leur première ressource, qui leur a rapporté 9,24 milliards d'euros l'an dernier - sera supprimée en 2021. A la place, celles-ci recevront une fraction de **TVA** égale en 2021 au montant de CVAE perçu par les régions en 2020. Cette compensation se fera sur une base dynamique, l'Etat garantissant l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.
 - Jean CASTEX, lors des rencontres MEDEF le 26 août 2020 a promis :
 - « Division par deux de la **CVAE**, dont la part régionale sera supprimée » (allègement de l'impôt dès 2021) ;
 - Baisse du plafonnement de la **CET** en part de la valeur ajoutée de 3% à 2% « demain »
 - Réforme de la méthode de **taxation foncière des locaux industriels** « dans l'objectif de diviser par deux la pression fiscale sur ces locaux ».
- **Taxe d'habitation.** Vendredi 17 juillet sur [France 2](#), Jean CASTEX a assuré que le calendrier de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% les plus riches, prévue en 2023, serait "*maintenu*". Le 14 juillet dernier, lors de son [interview](#) télévisée, Emmanuel MACRON lui-même avait pourtant évoqué un possible report de cette mesure emblématique du programme qu'il avait présenté dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017.
- **Impôt sur les sociétés :** en 2021, le taux d'impôt sur les sociétés sera ramené de 28 % à 26,5 % pour les entreprises réalisant moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires, tandis que celles situées au-dessus de ce seuil verront leur taux passer de 31 % à 27,5 %. Pour 2022, la baisse se poursuivra avec un taux censé s'établir à 25 % pour toutes les entreprises (Bruno LE MAIRE, [Les Echos](#), 25.08.2020).

Contreparties :

- Les entreprises qui bénéficieront d'aides au titre de ce plan ou s'inscriront dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, seront « invitées à une stricte modération dans la distribution des dividendes »
- « Nous serons très exigeants sur les conditions de traitement des sous-traitants ».

2. Adapter les règles de la concurrence de l'UE afin de favoriser l'émergence de champions industriels européens ([Discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020)

3. Renforcer la régulation des concessions immobilières. [Interrogé](#) le 16 juillet par la commission d'enquête du Sénat sur les concessions autoroutières, le ministre de l'Economie a plaidé pour l'instauration de contrats plus courts avec les gestionnaires privés.



Vecteur législatif

Le plan de relance de 100 milliards d'euros « *figurera dans le **projet de loi de finances pour 2021**, il n'y aura donc pas de 4^e projet de loi de finances rectificative* », a expliqué le ministre de l'Économie Bruno LE MAIRE le 16 juillet, en présentant le 3^e budget d'urgence au [Sénat](#). Il n'y aura donc pas de loi ordinaire supplémentaire.

Le chef du gouvernement a précisé le calendrier du **plan de relance** avec une **présentation à la fin du mois d'août** (Discours au [Sénat](#)), depuis repoussée au 3 septembre.

Par un [décret du 24 août 2020](#), le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du mardi 15 septembre 2020 pour notamment : **le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique** ;

Ministère de l'intérieur

1. Lutter contre les séparatismes.

Un **projet de loi sera** présenté en conseil des ministres en septembre 2020, d'après le [discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020.

Dans un [entretien dans le JDD du 29 août](#), la ministre responsable du texte Marlène SCHIAPPA a elle évoqué une présentation « **d'ici la fin de l'année** » pour un examen « **début 2021** ». Elle évoque :

- o La **fermeture** de lieux de culte radicalisés ;
- o L'encadrement du **financement des associations** loi 1901 : les subventions publiques seront désormais conditionnées par la signature d'une "charte de la laïcité et des valeurs de la République", avec possibilité d'opposition du ministère de l'Intérieur ;
- o La réduction à six mois le **déla**i de réponse aux demandeurs d'asile ;
- o L'Interdiction des **certificats de virginité**.

Au-delà de la loi, en **lien avec les préfets** :

- o Dénoncer systématiquement à la justice l'existence de groupes sectaires
- o Accélérer la cadence sur le harcèlement de rue.
- o Réflexion sur la manière « *d'accélérer l'obtention de la nationalité française pour les travailleurs étrangers qui sont engagés dans une procédure de demande validée par les préfets et qui ont été au front pendant la période de confinement* ».



Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur



Marlène SCHIAPPA
Ministre chargée de la
citoyenneté

2. Lutter contre l'insécurité

- o Renforcement de la **sécurité dans les transports** avec Jean-Baptiste DJEBBARI.
- o Mercredi 26 août, le porte-parole du gouvernement Gabriel ATTAL a [annoncé](#) que le prochain séminaire gouvernemental, programmé le 9 septembre, portera notamment sur les questions de « l'ordre républicain, de la sécurité et de la justice ». Emmanuel MACRON a dit avoir demandé aux ministres de l'Intérieur et de la Justice quelques éléments additionnels à la stratégie, à la fois pour l'accélérer et répondre plus efficacement (entretien avec la presse présidentielle).

3. Porter les chantiers en cours :

- o Schéma national du **maintien de l'ordre** ;
- o Généralisation des **caméras piétons** d'ici la fin du quinquennat ;
- o **Livre blanc de la sécurité intérieure**.



Vecteur législatif

Projet de loi contre les séparatismes présenté en conseil des ministres d'ici la fin de l'année.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Le nouveau Premier ministre a promis un changement de méthode dans le dialogue social : « C'est donc avec une méthode nouvelle que nous allons prendre ensemble à bras le corps cette crise. Avec une obsession en tête : la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi, priorité absolue des 18 prochains mois ». Le 17 juillet, il a reçu les partenaires sociaux pour son premier sommet social. Une prochaine conférence a été fixée pour octobre.



Elisabeth BORNE
Ministre du Travail, de
l'Emploi et de
l'Insertion

1. Limiter les licenciements

Dispositifs d'activité partielle :

- 30 milliards d'euros en 2020, 8 milliards en 2021 « pour soutenir l'emploi et les salaires dans les entreprises confrontées à une baisse durable de leur carnet de commande » ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).
- Jean CASTEX, rencontre MEDEF du 26 août (La REF20) : « L'activité partielle demeurera ouverte dans ses conditions actuelles au **moins jusqu'au 1er novembre** et au-delà, pendant deux ans pour toutes les entreprises couvertes par un accord sur l'activité partielle longue durée. » « Les secteurs les plus touchés, la culture, le tourisme, l'évènementiel, conserveront jusqu'à la fin de l'année, où un bilan sera dressé, un accès à l'activité partielle, même sans accord. »

300 millions d'euros mobilisés pour soutenir les entreprises sociales inclusives. Le 17 août 2020, Elisabeth BORNE, Brigitte KLINKERT et Sophie CLUZEL, ont [annoncé](#) le déploiement d'un dispositif de soutien exceptionnel en faveur des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et des entreprises adaptées (EA), pour faire face à l'impact de la crise liée à la situation sanitaire et poursuivre le développement de l'insertion par l'activité économique.

2. Prévoir un plan massif pour l'embauche des jeunes

Plan « 1 jeune, 1 solution » de 6,5 milliards d'euros porté par [Elisabeth BORNE](#) pour :

- **Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;**
 - Dispositif de réduction du coût du travail, à hauteur de 4000 € par an, pour les jeunes de moins de 25 ans, jusqu'à 1,6 SMIC, dans toutes les entreprises et pour une durée d'au moins un an ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020)
- **Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir**
 - 200 000 formations supplémentaires « orientées vers les secteurs d'avenir comme la transition écologique et les métiers de la santé » (Elisabeth BORNE, [RTL, 28 juillet 2020](#) et Jean CASTEX, MEDEF, 26 août 2020).
- **Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi** en construisant « 300 000 parcours d'insertion sur mesure » et 100 000 places de plus en service civique ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).



Brigitte KLINKERT
Ministre déléguée à
l'Insertion

3. Développer les compétences

- **Investissement d'1,5 milliards supplémentaires dans la formation**, en invitant les Régions à amplifier leurs interventions propres ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).
- **Objectif de 200 000 places supplémentaires** de formation en 2021, notamment au bénéfice des jeunes et des demandeurs d'emploi ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).
- Les personnes qui s'orienteront vers les formations dans ces secteurs en tension verront leur **compte personnel de formation** abondé ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).

4. Partager la valeur ajoutée des entreprises

Le dialogue social devra s'emparer sans délai des **questions du partage de la valeur dans les entreprises** et prévoir les conditions d'une relance de la participation et de l'intéressement ([discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020).

5. Réformer les retraites

- Dans la [presse régionale](#), le Président de la République avait prévenu qu'il n'y aurait « **pas d'abandon d'une réforme des retraites** (...) Je demanderai au gouvernement de réengager rapidement une concertation en profondeur, dans un dialogue de responsabilité associant les partenaires sociaux dès l'été sur ce volet des équilibres financiers ». Le [15 juillet](#), le Premier ministre a appelé à la création d'un régime universel, distingué des mesures financières « paramétriques ».
- Lors du sommet social du 17 juillet, Le Premier ministre a **distingué le systémique (création d'un régime universel du paramétrique (questions des déficits) :**
 - La création d'un régime universel fera l'objet d'une concertation en 2021 selon une « nouvelle méthode pour en améliorer le contenu et la lisibilité ». Le périmètre sera élargi aux fins de carrières.

- Sur la question des déficits, la concertation a été renvoyée à l'automne après une phase de diagnostics qui vont être commandés, au Conseil d'orientation des retraites notamment. Les discussions seront élargies au financement de l'ensemble de la protection sociale, vieillesse, maladie, invalidité, dépendance par la suite.

6. Adapter la réforme de l'assurance-chômage.

- o Dans « [Le Parisien](#) » du 2 juillet, Emmanuel MACRON a réaffirmé l'idée d'une nouvelle « **concertation en profondeur** » engagée avec les partenaires sociaux « *dès l'été* ». Cette idée a été réaffirmée par Jean CASTEX le [15 juillet](#) devant l'Assemblée nationale.
- o Lors du sommet social du 17 juillet, Le Premier ministre a déclaré aux partenaires sociaux **reporter l'application de la réforme de l'assurance chômage**, avec un point au 1^{er} janvier 2021. D'ici-là, Jean CASTEX a promis aux partenaires sociaux une concertation pour étudier ce qui peut être aménagé.
- o Jean CASTEX, lors des rencontres MEDEF du 26 août (La REF20) a répété le **report de cette application**. Il s'agirait « *d'un report et non d'un abandon* ».



Vecteur législatif

- Réforme des retraites (reprise des concertations jusqu'à la fin de l'année)
- PLF 2021
- Par un [décret du 24 août 2020](#), le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du mardi 15 septembre 2020 pour notamment : **la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »**.

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Face aux critiques d'une République en Marche « métropolitaine » au faible ancrage local, la nomination de Jean CASTEX, maire d'une ville de 7000 habitants, s'inscrit dans une **volonté présidentielle de s'ouvrir aux territoires et de proposer des mesures concrètes et lisibles, dans un souci de proximité**. [Le 15 juillet](#), le nouveau Premier ministre jugeait ainsi que « *La France (...) c'est aussi celle des territoires, avec leurs identités et leurs diversités. C'est à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective. Nous devons réarmer nos territoires ; nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires* ».



Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion
des Territoires et des
Relations avec les
Collectivités Territoriales

1. Ouvrir un droit à la différenciation et donner plus de libertés aux collectivités

Dans la [presse régionale](#), Emmanuel MACRON a promis le lancement « **dès cet été d'une grande conférence des territoires** » après s'être dit partisan « *de donner plus de responsabilité et des libertés inédites à ceux qui agissent au plus près de nos vies* ». Selon le chef de l'Etat, il faut qu'« *on ait plus de différenciations, parce que [...] cela correspond à la fois à la demande des collectivités territoriales et au besoin des territoires* ».

Le [15 juillet](#) 2020, Jean CASTEX a indiqué :

- o Que le droit à la **différenciation** sera consacré dans une loi organique. Le gouvernement a déjà envoyé au Conseil d'Etat un **projet de loi organique** devant permettre un assouplissement du principe d'expérimentation pour les collectivités locales.
- o Une nouvelle étape de la **décentralisation** ;
- o Que pour lutter contre **l'artificialisation des sols**, promouvoir les circuits courts et les petits commerces, un moratoire pour l'installation de nouveaux projets de centres commerciaux dans les zones périurbaines sera mis en place.

Le [lendemain](#) devant le Sénat, il a rajouté que :

- o Les collectivités locales seront invitées à participer à la **gouvernance du système de santé** par le biais de contrats territoriaux ;
- o Le programme **Territoires d'industrie** décliné par les Régions sera renforcé ;
- o Les concertations lancées en janvier dans le cadre du **projet de loi 3D** seront reprises et aboutiront à une prochaine **Conférence nationale des territoires à la rentrée**. Ce projet de loi serait présenté à l'automne.
- o Les régions verront leurs pouvoirs en matière de **mobilité** augmenter notamment pour les routes et le ferroviaire.

Le 29 juillet, Jacqueline GOURAULT a présenté en conseil des ministres un **projet de loi organique facilitant les expérimentations pour les collectivités territoriales, détaillé dans [Les Echos, du 29 juillet 2020](#)** :

- o Possibilité d'expérimenter sans que l'expérimentation ne doive être généralisée sur tout le territoire pour continuer, comme c'est le cas aujourd'hui.
- o Suppression de l'autorisation préalable du gouvernement. Les collectivités pourront lancer une expérimentation par une simple délibération.
- o « *Les expérimentations pourront prendre corps dans le futur projet de loi sur la décentralisation, dite 3 D - décentralisation, différenciation, déconcentration* ».

Dans la même interview, elle laisse la **porte ouverte à des transferts de compétence** « sur le logement, la mobilité, la transition écologique ou la cohésion sociale ».

2. Réformer l'organisation interne de l'Etat dans les territoires. Jean [CASTEX](#) souhaite une évolution profonde de l'organisation interne de l'Etat, en insistant sur le **couple maire/préfet de département**. Toutes les créations d'emplois qui seront autorisés par le PLF 2021 seront affectés, sauf exception justifiée, dans les **services départementaux de l'Etat** et aucun dans les administrations centrales.

3. Accélérer l'agenda rural.

Les **programmes « Action Cœur de Ville »** et **« petites villes de demain »** seront pérennisés et les moyens augmentés (discours de politique générale devant [l'Assemblée nationale](#) et le [Sénat](#))

Dans le [Parisien](#) du 22 août, le secrétaire d'Etat chargé de la ruralité **Joel GIRAUD a révélé ses deux priorités** : le Président de la République lui « *demandé d'être un aiguillon sur la fracture numérique et la mobilité pour ne pas que les territoires soient abandonnés. L'idée, c'est de faire du cousu main* ».



Joel GIRAUD
Secrétaire d'état chargé de la ruralité

A l'occasion du salon du numérique et de la ruralité RuralITIC, qui se tient du 25 au 27 août à Aurillac, Cédric O le secrétaire d'Etat au numérique dont le champ de compétences a été élargi aux communications électroniques, a [promis](#) des **nouveaux moyens pour la couverture numérique du territoire** dans le cadre du plan de relance.

4. Renforcer les services publics dans les quartiers et mettre en œuvre le plan de rénovation urbaine.

- o Poursuivre la politique de **transformation visuelle des quartiers** menée par l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) (Nadia HAI, [la zone numérique, 5 août 2020](#)). Pour le [Premier ministre](#), les travaux devront démarrer dans 300 des 450 quartiers concernés d'ici la fin 2021.
- o Porter une **vision interministérielle de la politique de la ville** (Nadia HAI, [la zone numérique, 5 août 2020](#)) :
 - Travail avec Elisabeth BORNE sur les enjeux éducation et emploi dans les zones urbaines. Un dispositif nouveau est, d'après la ministre déléguée à la ville, en préparation.
 - Relever les défis de la « mixité sociale dans les quartiers, les questions de la mobilité et du dynamisme économique pour développer les commerces de proximité ».
 - Rétablir « *un climat de sécurité et de sérénité* » et lutter contre « *les séparatismes* ».
 - Le 30 juillet sur [Europe 1](#), Nadia HAI a dit vouloir s'assurer que le plan de relance arrive dans les quartiers « politique de la ville ».
- o Opération « **quartiers d'été** » de 110 millions d'euros portée par Nadia HAI, destinée à proposer des services et activités aux habitants des quartiers prioritaires pendant la période estivale.



Nadia HAI
Ministre déléguée à la Ville

5. Maintenir les élections locales. Dans la [presse locale](#) le 2 juillet, le président de la République a affirmé ne pas souhaiter le report des élections régionales au-delà de la présidentielle de 2022.



Vecteurs législatifs

- Projet de loi organique assouplissant le principe d'expérimentation pour les collectivités locales.
- Concertation via la conférence des territoires pouvant aboutir à la reprise du projet de loi 3D (décentralisation, déconcentration, différenciation)
- PLF 2021

Ministère de la justice

Lors de sa [passation](#) de pouvoir du 7 juillet 2020, Eric DUPOND-MORETTI a identifié plusieurs priorités.

1. Rendre la justice plus proche des citoyens et lui redonner des moyens.

- o Le [15 juillet 2020](#), Jean **CASTEX** a dit avoir demandé au Garde des Sceaux de créer dans les territoires des juges de proximité affectés à la répression des incivilités du quotidien. Dans une interview pour le [Journal du Dimanche](#) le 19 juillet, le nouveau **Garde des Sceaux a précisé cette annonce** :



Eric DUPOND-MORETTI
Ministre de la Justice

- « Ça ne veut pas dire qu'on va rétablir les juges de proximité qu'on avait supprimés [en 2017], mais qu'on va essayer d'avoir une justice qui a le souci de la proximité avec les justiciables. Il y a deux problèmes principaux : le manque de moyens et certaines mauvaises habitudes. ».
- « Je propose que, dans certaines parties du territoire ou dans des cas particuliers, on amène le juge à se déplacer plutôt que le justiciable ».
- o Vendredi 17 juillet sur [France 2](#), Jean CASTEX a promis une **accélération du rythme de création de postes dans la justice**. Interrogé sur la "restauration de l'autorité de l'Etat", qu'il a plusieurs fois évoquée depuis son arrivée à la tête du gouvernement, Jean CASTEX a répondu : " là où ça ne suit pas, c'est au niveau de la réponse pénale, car l'Etat a délaissé l'autorité judiciaire. Dans le budget 2021, nous allons accroître le rythme de création de postes dans la justice." Eric DUPOND MORETTI a [confirmé](#) cette annonce. Jean CASTEX a annoncé, sur [France Inter le 26 aout](#), que "dès [sa] prise de fonction, [il a] demandé au ministre des Comptes publics 250 emplois en plus dès 2020", « 550 emplois supplémentaires seront aussi créés en 2021, inscrits dans la prochaine loi de finances soumise au Parlement ».
- o Mercredi 26 aout, le porte-parole du gouvernement Gabriel ATTAL a [annoncé](#) que le prochain **séminaire gouvernemental**, programmé le 9 septembre, portera notamment sur les questions de « l'ordre républicain, de la sécurité et de la justice ». Emmanuel MACRON a dit avoir demandé aux ministres de l'Intérieur et de la Justice quelques éléments additionnels à la stratégie, à la fois pour l'accélérer et répondre plus efficacement (entretien avec la presse présidentielle).
- o Devant la presse présidentielle, le 28 aout, Emmanuel MACRON a évoqué la nécessité de "**remettre des moyens dans notre justice**", laquelle s'est à ses yeux "paupérisée." "L'effectivité et la rapidité de la peine est un élément clé pour réduire la violence".

2. « Remettre à plat l'ordonnance de 1958 » portant statut de la magistrature : indépendance de la justice et réforme du parquet

- o Maintien du lien hiérarchique entre la chancellerie et le parquet pour que le gouvernement puisse définir et conduire une politique pénale. ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet)
- o « Graver dans le marbre de la constitution » l'avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature dans la nomination des procureurs. ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet)
- o Transformer l'École nationale de la magistrature en une école unique mêlant la formation des magistrats et celle des avocats et séparer les carrières des magistrats du siège et du parquet, même si le Ministre de la Justice a avoué « ne pas avoir le temps dans cette mandature » pour conduire ces chantiers. ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet)

3. Lutter contre les violences conjugales

- o ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet). Les hommes suspectés de violences conjugales, s'ils ne sont pas déférés, seront convoqués par le procureur et recevront un avertissement judiciaire solennel.
- o Déploiement concret du bracelet antirapprochement pour les conjoints violents, voté en décembre 2019 ([Le Monde](#), 24 aout 2020).

4. Améliorer les conditions de détention ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet).

- o Généraliser les bonnes pratiques pour améliorer les conditions de détention. Exemple : délégués des prisonniers.
- o Porter le programme de construction de 15 000 places après une évolution du nombre de détenus.

5. Porter les projets en cours : PMA, parquet européen, entrée en application du code de justice pénale pour les mineurs, éventuelle réforme du Parquet National Financier

6. Rapatrier les prisonniers détenus français en Syrie qui encourent la peine de mort ([Journal du Dimanche](#) - 19 juillet).

7. Travailler sur la présomption d'innocence, le secret de l'enquête et de l'instruction, le secret professionnel des avocats, les délais d'enquêtes préliminaires et un système de responsabilité pour les magistrats



Vecteurs législatifs

- Réforme constitutionnelle pour consacrer l'avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature dans la nomination des procureurs.
- PLF 2021
- Loi de ratification de l'ordonnance portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs
- Projet de loi relatif au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée

Ministère de la Culture

Lors de la [passation](#) de pouvoir du 7 juillet 2020 et lors de son passage par [LCI](#) le 13 juillet 2020, Roselyne BACHELOT a identifié les priorités suivantes.



Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture

1. « Mettre la culture au centre de la reconstruction de notre pays ».

- **Remise en route des lieux de culture** : festivals, théâtres, cinémas. **Organisation des états généraux des festivals**, « dans les premières semaines de septembre »,
- Distribution des **crédits d'urgence** d'un milliard d'euros en faveur des intermittents du spectacle aux artistes qui « ont besoin de cet argent pour proroger leurs droits sociaux ». Il faudra « surmonter » pour cela certaines « lourdeurs technocratiques ».
- Le 27 août sur [France Inter](#), Jean CASTEX a annoncé que **2 milliards du plan de relance** seraient dédiés à la culture.

2. Porter les sujets en cours :

- Porter la **Loi relative à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique** :
 - Transposer les directives européennes pour faire contribuer les acteurs de l'internet au financement du cinéma et de l'audiovisuel ;
 - Préparer la télévision du futur ;
 - Moderniser la régulation de l'audiovisuel avec la fusion du CSA et de la HADOPI ;
 - Création d'un groupe audiovisuel public adapté aux révolutions numérique et des usages.
- Bilan du **pass culture** ;
- Approfondissement du **plan bibliothèque** ;
- Préservation des **droits d'auteur et de propriété intellectuelle** ;
- **Financement du cinéma** ;
- **Plateformes numériques**.

3. Approfondir les liens avec les élus locaux, les acteurs économiques et "décloisonner le public et le privé".



Vecteurs législatifs

- Projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique
- PLF 2021

Ministère des Solidarités et de la Santé

1. Lutter contre le Covid-19

2. Soutenir les soignants et transformer le système de santé

Outre les 400 millions d'euros déjà promis aux médecins hospitaliers, **Emmanuel MACRON** a annoncé le 2 juillet dans la [presse régionale](#) vouloir dégager « entre **15 milliards et 20 milliards d'euros** » pour l'investissement dans les bâtiments, les équipements et le numérique.

Lundi 13 juillet, le **Ségur de la santé** a été signé par Jean CASTEX :

- Revalorisation des personnels et de création d'emplois portant sur 8 milliards d'euros ;
- Généralisation d'une prime d'engagement collectif et possibilité de faire des heures supplémentaires majorées ;
- 13 milliards de reprise de la dette hospitalière ;
- 6 milliards de soutien supplémentaire en investissement pour notre système de santé.

Le 14 juillet, [Olivier VERAN](#) a reconnu que les personnels de santé ont "**encore des attentes**", malgré les revalorisations salariales annoncées lors du Ségur, et promis d'y répondre la semaine suivante par de nouvelles mesures "**non salariales**", notamment sur l'"**organisation de l'hôpital**".



Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé



Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée à l'Autonomie

3. Réformer l'autonomie liée au grand âge

Depuis juin, l'exécutif a promis de lui réserver **2,4 milliards d'euros de financements supplémentaires** (0,15 point de CSG) par an à partir de 2024 et débloqué 1 milliard de plus dès 2021.

Le 16 juillet, lors de son discours de politique générale devant le [Sénat](#), le Premier ministre a annoncé un projet de loi « **au premier semestre** » de 2021.

La [veille](#) devant la chambre basse, il avait salué la création du **cinquième risque** de la sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance liée au grand âge, « *une avancée historique* ».

4. Protéger les français les plus vulnérables

Dans son [discours](#) du 15 juillet 2020, Jean CASTEX a annoncé que :

- L'**allocation de rentrée scolaire** sera revalorisée de 100€ dès la rentrée de septembre ;
- Le **plan pauvreté** lancée par le précédent Gouvernement sera poursuivi et amplifié en fonction de l'évolution de la conjoncture ;
- Des **repas** dans les restaurants universitaires à 1 € pour les étudiants boursiers.

Mercredi 26 août, Jean CASTEX a [annoncé](#) **100 millions d'euros pour inciter à l'embauche des personnes handicapées**. Opérationnelle depuis début août, la prime de 4.000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans va être étendue à celle de toute personne en situation de handicap sans limite d'âge, pour tout contrat de travail signé entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021.



Vecteurs législatifs

- PLF 2021
- PLFSS 2021
- Projet de loi autonomie et grand âge en 2021
- Projet de loi ordinaire et projet de loi organique dette sociale et à l'autonomie

Ministère de la Mer

1. **Négocier la partie pêche du BREXIT**. Paris souhaite le maintien de l'accès des pêcheurs européens aux eaux britanniques.
2. **Unifier la stratégie maritime de la France : gestion des aires maritimes protégées, biodiversité, transports maritimes et ressources minières de l'Océan**



Annick GIRARDIN
Ministre de la Mer

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation

Porter la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Devant l'[Assemblée nationale](#), Jean CASTEX avait promis une **présentation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche** en conseil des ministres le 22 juillet, ainsi qu'un réinvestissement de 25 milliards d'euros dans la recherche publique au long des 10 prochaines années.



Frédérique VIDAL
Ministre de
l'Enseignement
supérieur, de la
Recherche et de
l'innovation



Vecteurs législatifs

Par un [décret du 24 août 2020](#), le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du mardi 15 septembre 2020 pour notamment : le **projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur** ;

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

1. Porter le volet agricole du plan de relance et soutien aux filières en difficulté

- Au cours de son [discours](#) de politique générale à l'Assemblée nationale, Jean CASTEX a notamment annoncé que les **investissements dans les filières agricoles seront accélérés**.
- Dérogation temporaire pour le recours à certains néonicotinoïdes destinés à protéger la filière betterave. Le projet de loi « Usage de certains produits phytopharmaceutiques » sera [présenté](#) jeudi 3 septembre.
- **5 millions d'euros pour la recherche d'alternatives aux néonicotinoïdes pour la filière de la betterave** et mise en place d'un comité de suivi spécifique présidé par Julien DENORMANDIE avec Barbara POMPILI.
- **Plan d'aide aux viticulteurs** de 250 millions d'euros pour augmenter l'aide au stockage et à la distillation.



- **Mesures exceptionnelles pour soutenir et accompagner les agriculteurs face à la sécheresse et aux aléas climatiques** (Julien DENORMANDIE, 14 août, [France Info](#)) :

Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

- **Mesures agronomiques et financières :**

- Dérogations sur les jachères et les cultures dérobées : les éleveurs peuvent désormais valoriser leurs jachères dans 60 départements. La date limite d'implantation des cultures dérobées a été décalée dans 54 départements afin que les agriculteurs puissent implanter ces couverts dès que les conditions le permettront.
- Les taux de paiement des avances des aides de PAC (portés à 70% pour les aides découplées et 85% pour l'ICHN) pour garantir un apport de trésorerie dès la mi-octobre.
- Reports ou allègements des cotisations sociales des exploitants agricoles pour les agriculteurs les plus en difficulté pourront être mis en place.
- Dégrèvements individuels ou collectifs de taxe sur le foncier non bâti possibles pour les exploitants sinistrés.
- Le régime des calamités agricoles sera également activé et permettra d'indemniser des producteurs dès lors que les seuils de déclenchement seront atteints.

- **Mesures de long terme afin d'accélérer la transition agro-écologique.**

2. Concrétiser la priorité donnée à la souveraineté agricole et alimentaire.

- Annulation probable de la conférence alimentation prévue à la rentrée par son prédécesseur.
- Développement d'une stratégie nationale d'indépendance protéique.

3. Développer une alimentation de qualité, locale, accessible et durable.

- Accroître la lutte contre les inégalités sociales alimentaires.
- Favoriser la consommation de produits français et/ou locaux.
- Porter l'engagement présidentiel de sortie du glyphosate et accompagnement des filières dans la transition agroécologique.
- Accompagner la transposition des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (groupes « se nourrir » et « consommer »)

4. Suivi de l'application des dispositions de la loi EGALIM

- Rééquilibrer les relations entre les différents maillons de la chaîne alimentaire.
- Accroître la rémunération des agriculteurs au juste prix.
- Développement des contrats tripartites : relations grande distribution/monde agricole

5. Négocier les plans et projets européens

- Définition des stratégies nationales agricoles
- Réforme et budget de la PAC (verdissement, subventions)
- Articulation avec les plans européens du Green Deal et « Farm2Fork »



Vecteurs législatifs

- PLF 2021
- PLFSS 2021
- Loi « Usage de certains produits phytopharmaceutiques » présentée jeudi 3 septembre
- Projet de loi portant les mesures législatives de la convention citoyenne présenté avant la fin de l'été et examiné cet automne

Ministère des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne

Transformer le CESE en conseil de la participation citoyenne ([Intervention](#) d'Emmanuel MACRON du 29 juin et [discours](#) de politique générale du 15 juillet 2020). Le CESE deviendrait le lieu de développement des conférences citoyennes sur d'autres sujets que le climat.



Marc FESNEAU
Ministre des relations avec le
Parlement et de la
participation citoyenne



Vecteurs législatifs

- Projet de réforme constitutionnelle
- Par un [décret du 24 août 2020](#), le Parlement est convoqué en session extraordinaire à partir du mardi 15 septembre 2020 pour notamment le projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental ;
- Le projet de loi pour autoriser le retour des néonicotinoïdes sera présenté jeudi 3 septembre.